

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Lenoir-----
ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« contrats d' »

les mots :

« cessions pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec les amendements précédents supprimant les contrats prévus entre EDF et les fournisseurs alternatifs.